



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SGCD** Secrétariat Général  
Commun  
Départemental  
du Bas-Rhin

# MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**Règlement de consultation**

**N°SGCD67-SAIA-26-002**

**Réaménagement du restaurant inter-administratif de la Préfecture  
du Bas-Rhin**

**Marché à procédure adaptée**

*Établi en application du Code de la Commande Publique*

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

**9 juillet 2026 à 12H00**

**Maître d'ouvrage :**

**Préfecture du Bas-Rhin**

5 place de la République – 67000 Strasbourg

**Conducteur d'opération :**

Secrétariat Général Commun Départemental

Service des affaires immobilières et de l'accueil

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## 1 Objet et étendue de la consultation

### 1.1 Objet

Le présent marché porte sur :

#### **Réaménagement du restaurant inter-administratif de la Préfecture du Bas-Rhin**

Le présent marché a pour objet :

- Désamiantage et déplombage ;
- Curage et démolition ;
- Travaux de maçonnerie et béton ;
- Travaux sur la menuiserie extérieure ;
- Travaux de serrurerie ;
- Travaux de plâtrerie, de cloisonnements, de faux plafonds ;
- Travaux de sanitaire ;
- Travaux d'assainissement ;
- Travaux d'électricité ;
- Travaux sur la menuiserie intérieure et d'agencement ;
- Travaux de mise en carrelage et faïence ;
- Mise en place de revêtement de sol ;
- Mise en peinture et nettoyage ;
- Fourniture et pose d'équipements de cuisine ;
- Fourniture de mobiliers de salle à manger.

Le périmètre technique des prestations demandées est défini dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

#### **Éléments de contexte :**

Le restaurant inter-administratif de la Préfecture du Bas-Rhin nécessite une restructuration complète pour l'amélioration globale de l'usage tant des parties techniques, des zones de préparation que des parties d'accueil des convives.

L'opération présente plusieurs enjeux :

- amélioration de la sécurité incendie ;
- amélioration thermique ;
- amélioration acoustique ;
- amélioration de la luminosité ;
- amélioration de l'hygiène ;
- amélioration des flux entre le personnel de la restauration et les convives ;
- amélioration des conditions de travail du personnel de la restauration ;
- etc.

Le bâtiment est classé au monument historique et est partiellement inscrit au titre de l'inventaire des Monuments Historiques depuis le 5 septembre 1996.

Sont inscrits les façades et toitures sur rues, sur cour et sur passages dans leur état d'origine pour l'aspect extérieur puis à l'intérieur, le hall d'entrée, les escaliers principal et secondaires avec cages d'escalier correspondantes ainsi que les éléments d'origine du premier étage – couloirs voûtés et portes d'accès aux bureaux.

De plus, le bâtiment est situé dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg (PSMV) qui se substitue au Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg.

**Lieu d'exécution :**

Préfecture du Bas-Rhin  
5 place de la République  
67000 Strasbourg

1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : **marché à procédure adaptée**. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 3° et R2123-5 du Code de la commande publique.

1.3 Décomposition de la consultation

Le marché est alloté conformément aux dispositions de l'article L2113-10 du Code de la commande publique.

En vertu de l'article R2113-1 du même code, les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour trois lots. Ainsi, un soumissionnaire peut se voir attribuer jusqu'à trois lots.

Le marché est alloté comme suit :

N°Lot	Intitulé du lot
Lot 1	Curage, désamiantage et déplombage
Lot 2	Gros œuvre, démolition
Lot 3	Menuiseries extérieures bois
Lot 4	Serrurerie
Lot 5	Plâtrerie – faux plafonds – flocage
Lot 6	Menuiserie intérieure – agencement
Lot 7	Carrelage – faïence
Lot 8	Revêtement de sol souple
Lot 9	Peinture – nettoyage
Lot 10	Sanitaire
Lot 11	Chauffage – Ventilation
Lot 12	Électricité
Lot 13	Équipement de cuisine
Lot 14	Équipement mobilier

#### 1.4 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

##### **Lot 1 : Curage, désamiantage et déplombage**

Codes CPV	Intitulé
45111100-9	Curage
90650000-8	Services de désamiantage
90660000-1	Services d'enlèvement du plomb

##### **Lot 2 : Gros œuvre, démolition**

Codes CPV	Intitulé
45111100-9	Travaux de démolition

##### **Lot 3 : Menuiseries extérieures bois**

Codes CPV	Intitulé
45421150-0	Travaux d'installations de menuiseries non métalliques
45421000-4	Travaux de menuiserie

##### **Lot 4 : Serrurerie**

Codes CPV	Intitulé
44316500-3	Serrurerie

##### **Lot 5 : Plâtrerie – faux plafonds – flocage**

Codes CPV	Intitulé
45410000-4	Travaux de plâtrerie
45421146-9	Plafonds suspendus

##### **Lot 6 : Menuiserie intérieure – agencement**

Codes CPV	Intitulé
45421000-4	Travaux de menuiserie
45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires

##### **Lot 7 : Carrelage – faïence**

Codes CPV	Intitulé
45431000-7	Carrelages

##### **Lot 8 : Revêtement de sol souple**

Codes CPV	Intitulé
45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples

##### **Lot 9 : Peinture – nettoyage**

Codes CPV	Intitulé
45442100-8	Travaux de peinture
90910000-6	Services de nettoyage

**Lot 10 : Sanitaire**

Codes CPV	Intitulé
45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits
45332400-7	Travaux d'installation d'appareils sanitaires

**Lot 11 : Chauffage – Ventilation**

Codes CPV	Intitulé
45232141-2	Installations de chauffage
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
39715200-9	Équipement de chauffage
45331210-1	Travaux d'installation de ventilation

**Lot 12 : Électricité**

Codes CPV	Intitulé
45311200-2	Travaux d'installation électriques

**Lot 13 : Équipement de cuisine**

Codes CPV	Intitulé
39141000-2	Mobilier et agencement de cuisine

**Lot 14 : Équipement mobilier**

Codes CPV	Intitulé
39143200-8	Mobilier de salle à manger
39150000-8	Mobilier et équipement divers

**2 Conditions de la consultation****2.1 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

**2.2 Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, dans le cas où le titulaire serait un groupement conjoint, il devra désigner un mandataire solidaire du groupement, ou bien il devra se reconstituer en groupement solidaire au moment de l'exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**2.3 Variantes**

Aucune variante libre (à l'initiative du candidat) n'est autorisée et aucune variante imposée (par le pouvoir adjudicateur) n'est prévue.

Par ailleurs, aucune prestation supplémentaire n'est prévue.

## 3 Conditions relatives au contrat

### 3.1 Type de contrat

Le présent marché est un marché à prix forfaitaires.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

### 3.2 Durée du contrat

Le marché court à compter de sa notification jusqu'à la fin de la période de la garantie de parfait achèvement (GPA) pour l'ensemble du marché et de la garantie de bon fonctionnement (GBF) des installations techniques.

### 3.3 Délais d'exécution

Le délai global est de 12 mois et commence à courir à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage. Le délai d'exécution de chaque lot s'insère dans ce délai global, conformément au calendrier détaillé d'exécution.

L'ordre de service est établi à la date de la réunion de démarrage.

Suite à la réunion de démarrage, et après consultation des titulaires des différents lots, le maître d'œuvre élabore le calendrier détaillé d'exécution.

Le délai d'exécution propre à chacun des lots est fixé dans ledit calendrier et commence à courir à la date fixée dans le calendrier détaillé d'exécution.

Au cours de l'exécution du marché avec l'accord des différents titulaires concernés, le maître d'œuvre peut modifier le calendrier détaillé d'exécution dans la limite du délai d'exécution de l'ensemble des lots.

Le calendrier initial, éventuellement modifié, est notifié par ordre de service.

Le délai de préparation est de un (1) mois à compter de l'ordre de service du démarrage.

### 3.4 Modalités essentielles de paiement

Les modalités de règlement des comptes sont celles du CCAG – Travaux et sont définies dans le CCAP.

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat seront payées dans un **délai global de 30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires et d'une indemnité pour frais de recouvrement fixés selon les modalités d'application prévues par les articles R2192-31 à R2192-36 du Code de la commande publique.

Une avance pourra être versée en application de l'article R2191-3 et suivants du Code de la commande publique. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (**RC**) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (**CCAP**) :

- **Annexe 1** : Récapitulatif des pénalités applicables ;
- Les cahier des clauses techniques particulières (**CCTP**) des 14 lots du marché et leurs **annexes**
  - **Annexe 1** : Pièces graphiques ;
  - **Annexe 2** : Planning prévisionnel
- **Attestation des pièces graphiques** actant la bonne prise de connaissance par le candidat ;
- **Attestation sur l'honneur** en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine ;
- Les décompositions du prix global et forfaitaire (**DPGF**) des 14 lots du marché ;
- **RICT** ;
- **PGC** ;
- **Rapports diagnostic amiante et plomb** ;
- **Rapport de l'acousticien**.

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux), auquel le marché se réfère n'est pas produit dans le dossier de consultation. S'agissant d'une norme réglementaire, les candidats sont censés parfaitement connaître ledit CCAG.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**IMPORTANT** : les documents de la consultation sont librement accessibles sur le profil d'acheteur, sans identification obligatoire des opérateurs économiques. Néanmoins, il vous est fortement conseillé de procéder à votre identification car celle-ci vous permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues au plus tard **onze (11) jours** avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 Documents à produire

A noter que pour une meilleure lisibilité de la proposition, le pouvoir adjudicateur souhaite que les pièces relevant de l'offre soient clairement séparées de celle relevant de la candidature, par tout moyen qui permettra de les distinguer formellement.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et celles relevant de l'offre listées ci-après.

Un récapitulatif des pièces à fournir est également disponible en dernière page du présent document.

➤ **Pièces relevant de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

→ Le formulaire **DC1** (Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses cotraitants) dans sa dernière version disponible, dûment renseigné ;

→ Le formulaire **DC2** (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), dans sa dernière version disponible, **dûment renseigné et complété** des informations nécessaires à l'appréciation des conditions de participation suivantes :

- La capacité juridique des candidats ;
- La capacité économique et financière des candidats
- Les capacités techniques et professionnelles des candidats ;
- Aptitude professionnelle.

Conformément aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique, les renseignements ou documents demandés en tant que moyens de preuve sont les suivants :

○ **au titre de la capacité juridique de l'entreprise :**

- **Le pouvoir de la personne habilitée à signer le contrat le cas échéant ;**
- **Extrait du registre Kbis** attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation mentionné à l'article L 2141-3 du Code de la commande publique ;  
Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés ;
- **Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts et taxes** (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat (certificat de la société fille et société mère le cas échéant) **datant de moins de 3 mois** ;
- Une **attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale**, prévu à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et **datant de moins de 6 mois** ;
- Le cas échéant, une **liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et qui sont soumis à autorisation de travail**. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.  
A défaut, la **confirmation écrite de l'absence de salariés étrangers** soumis à autorisation de travail ;
- **En cas de groupement d'entreprises**, un document signé par les autres membres du groupement habilitant le mandataire à intervenir en leur nom et pour leur compte ainsi que l'intégralité des pièces ci-dessus.

○ **au titre de la capacité économique et financière de l'entreprise** (renseignements à mentionner à la rubrique F du DC2 ou partie IV.B du DUME) :

- **Déclaration concernant le chiffre d'affaires global** (partie IV.B.1a du DUME) et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, (partie IV.B.2a du DUME), portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- **Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents** (partie IV.B.5 du DUME) en cours de validité, notamment responsabilité civile professionnelle et assurance décennale ;
- **Relevé d'identité Bancaire (RIB).**

○ **au titre des capacités techniques et professionnelles de l'entreprise** (renseignements à mentionner à la rubrique G du DC2 ou partie IV.C du DUME)

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (*partie IV.C.8 du DUME*) ;
- Liste des principales prestations réalisées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat (*partie IV.C.1b du DUME*) de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché ;
- Le cas échéant, indication des sous-traitants envisagés et de leurs capacités. Pour le sous-traitant, le candidat veille à fournir l'ensemble des éléments exigés dans le présent règlement de consultation pour son sous-traitant.

○ **au titre de l'aptitude professionnelle :**

N° Lot	Intitulé du lot	Certifications ou qualifications exigées
Lot 1	Curage, désamiantage et déplombage	- QUALIBAT 1161 : « Travaux de curage » ou <b>équivalent</b> - <b>Pour le désamiantage et déplombage</b> : Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.
Lot 2	Gros œuvre, démolition	- QUALIBAT 1312 « Terrassements – fouilles (technicité confirmée) » ou <b>équivalent</b> - QUALIBAT 2113 « Maçonnerie et ouvrage en béton armé » (technicité supérieure) ou <b>équivalent</b> - QUALIBAT 2211 « Béton armé et béton précontraint (technicité courante) » ou <b>équivalent</b>
Lot 3	Menuiseries extérieures bois	- QUALIBAT 3511 « Fourniture et pose de menuiseries extérieures (technicité courante) » ou <b>équivalent</b> - QUALIBAT 3542 « Fabrication et pose de menuiseries extérieures en PVC (technicité confirmée) » ou <b>équivalent</b>

Lot 4	Serrurerie	- QUALIBAT 4411 « Serrurerie-métallerie (technicité courante) » ou <b>équivalent</b>
Lot 5	Plâtrerie – faux plafonds – flocage	- Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.
Lot 6	Menuiserie intérieure – agencement	- Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.
Lot 7	Carrelage – faïence	- QUALIBAT 6311 « Carrelages – revêtements (technicité courante) » ou <b>équivalent</b>
Lot 8	Revêtement de sol souple	- Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.
Lot 9	Peinture – nettoyage	- QUALIBAT 6111 « Peinture et ravalement (technicité courante) » ou <b>équivalent</b>
Lot 10	Sanitaire	- QUALIBAT 5111 « Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> » ou <b>équivalent</b>
Lot 11	Chauffage – Ventilation	- QUALIBAT 5212 « Installation de chauffage avec chaudière Gaz/Fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> » ou <b>équivalent</b> - QUALIBAT 5311 « Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> » ou <b>équivalent</b>
Lot 12	Électricité	- Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.
Lot 13	Équipement de cuisine	- Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.
Lot 14	Équipement mobilier	- Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.

- **Attestation sur l'honneur** en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, joint au DCE **dûment complétée et signée**.

#### **NOTA :**

Le candidat peut produire les documents de preuve des informations demandées dès la présentation de sa candidature, quand bien même il n'y est pas tenu. En effet, ce n'est qu'au moment de la vérification de la candidature que le pouvoir adjudicateur est en droit d'exiger les documents justificatifs des informations fournies.

Par ailleurs, si l'on constate que des pièces ou informations demandées sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

**IMPORTANT :**

Le candidat **est invité à utiliser les formulaires DC1/DC2** pour présenter sa candidature. **La nouvelle version** (issue de la nouvelle réglementation applicable) des documents DC1 et DC2 et leur notice explicative sont disponibles gratuitement sur le portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics sous le lien <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>. Il est à noter que **c'est la dernière version disponible des documents** qui doit être utilisée.

Le candidat est néanmoins libre de présenter sa candidature sous une autre forme. Il peut notamment utiliser le **Document Unique de Marché Européen (DUME) rédigé en français** pour présenter sa candidature.

Le cas échéant, il devra apporter l'ensemble des éléments visés aux articles R2142-1 à R2142-14 du Code de la commande publique et aux articles auxquels ils renvoient, y compris les renseignements ou documents listés ci-dessus.

Pour justifier des capacités techniques et professionnelles ainsi que des capacités économiques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes renseignements ou documents concernant cet/ces opérateur(s) économique(s) que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet/ces opérateur(s) économique(s) pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de/des l'opérateur(s) économique(s).

De ce fait, en cas de candidature groupée notamment, le DC2 ou le DUME sont à produire par chacun des membres du groupement. Par contre, le DC1 ne sera fourni qu'en un seul exemplaire.

➤ **Pièces relevant de l'offre :**

Pour chaque lot faisant l'objet d'une candidature, le candidat produira une **offre complète** comprenant :

- **Acte d'engagement (AE)** dûment complété, daté et signé ;
- **Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** complétée ;
- **Mémoire technique détaillé, justificatif et spécifique à l'opération** et répondant précisément aux critères de jugement des offres pour la valeur technique et la valeur environnementale. L'attention est portée au candidat sur la précision de sa réponse et le cas échéant à l'indication des pages ou paragraphes des réponses se trouvant sur un autre document que ledit mémoire technique.
- **Fiches techniques exhaustives, des produits et matériels** de l'offre clairement identifiés ;
- Indication des **titres d'études et professionnels (exemple : CV)** des encadrants affectés au projet ;
- **Récapitulatif des pièces techniques et graphiques** actant la bonne prise de connaissance par le candidat, joint au DCE, dûment **signé**.

**IMPORTANT :**

**L'offre devra obligatoirement comporter les éléments énumérés ci-dessus.**

Le candidat doit impérativement respecter le cadre de réponse des documents fournis.

De plus, **toute mention** rajoutée par le candidat dans son offre et **contraire aux clauses du cahier des charges établi par le pouvoir adjudicateur sera jugée irrégulière et entraînera le rejet de l'offre du candidat** (sauf mise en œuvre expresse des dispositions de régularisation prévues aux articles R2152-1 et R2152-2 du Code de la commande publique et rappelées à l'article 7.2 ci-après).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.2 Visite de site

Une date de visite **obligatoire** est imposée par le pouvoir adjudicateur parmi les trois dates prévues comme suit :

- 9 juin 2026, à 10h00 ;
- 16 juin 2026, à 10h00 ;
- 22 juin 2026, à 10h00.

La prise de rendez-vous suit les modalités suivantes :

- Afin de convenir de la date de visite, les candidats sont invités à joindre le service des affaires immobilières et de l'accueil et le maître d'oeuvre via :
    - [sgc-immobilier@bas-rhin.gouv.fr](mailto:sgc-immobilier@bas-rhin.gouv.fr)
- ET
- [agence@carreda.fr](mailto:agence@carreda.fr)
  - Le candidat indique dans le mail le NOM et Prénom et la société de la personne en charge de réaliser la visite, ainsi que le ou les lot(s) soumissionné(s).
  - Le candidat doit respecter une ponctualité à la visite. Un retard de 15 min entraîne l'annulation de la visite.

## 6 Conditions d'envoi et de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination au plus tard à la date et à l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

Le pouvoir adjudicateur **impose la transmission des documents par voie électronique** effectuée dans les conditions de l'article 6.1 du présent règlement de la consultation.

### 6.1 Transmission par voie électronique

#### 6.1.1 Transmission des plis

En application des dispositions de l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, **le pouvoir adjudicateur IMPOSE la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation** et aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Il est rappelé au candidat que conformément aux dispositions de l'article R2151-6 du Code de la commande publique, l'offre est transmise en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par le candidat, seule est ouverte la dernière offre qui aura été réceptionnée dans le délai fixé pour la réception de l'offre.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clef USB...) n'est pas autorisée.

Une aide technique à l'utilisation de PLACE est disponible sur ce site. Les outils mis à disposition sur la plate-forme (guide d'utilisation, films d'autoformation, test de configuration de poste) qui informent des prérequis techniques et décrit l'utilisation de PLACE, font partie intégrante du règlement de la consultation.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont les suivantes : pour une meilleure lisibilité de la proposition, il est souhaitable que le pli comporte des fichiers distincts dont l'un contienne les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

**Un dépôt anticipé des plis est fortement recommandé afin de pallier tout problème informatique éventuel (site saturé, document très volumineux, faible débit de réseau...).**

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Conformément à l'arrêté n°ECOM2308848A du 14/04/2023 modifiant les articles 2-1 et 4 de l'annexe 6 du code de la commande publique, le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique, sur support papier ou par voie électronique.

- Si le candidat fait le choix de transmettre la copie de sauvegarde sur un support physique électronique, ou sur un support papier : Cette copie devra être transmise sous pli scellé et comporter obligatoirement la mention « **copie de sauvegarde** », ainsi que le **nom du candidat et l'identification de la procédure concernée**.

Elle sera adressée, **par voie postale uniquement**, à :

**Service des affaires immobilières et de l'accueil  
Secrétariat Général Commun Départemental  
Préfecture du Bas-Rhin  
5 place de la République  
67000 Strasbourg**

Et devra être réceptionnée au plus tard aux date et heure fixées pour la réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

- Si le candidat fait le choix de transmettre la copie de sauvegarde par voie électronique : Cette copie devra être transmise sur un outil gratuitement disponible, et respectant les exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique. Ces exigences sont notamment les suivantes :
  - L'heure et la date exactes de la réception de la copie de sauvegarde par l'acheteur doivent être déterminées avec précision (horodatage qualifié au sens du règlement eIDAS) ;
  - Les identités de l'acheteur et de l'opérateur économique sont déterminées ;
  - L'intégrité de la donnée entre son dépôt et son extraction de la plateforme est garantie ;
  - Un accusé de réception est envoyé à l'acheteur et à l'opérateur économique.

Les services existants, permettant la remise de la copie de sauvegarde par voie électronique, sont les suivants :

- La lettre recommandée électronique :
  - Liste des produits et services qualifiés par l'ANSSI pour la France : <https://www.ssi.gouv.fr/uploads/liste-produits-et-services-qualifies.pdf>
  - Liste des produits et services qualifiés pour l'Europe : <https://eidas.ec.europa.eu/efda/tl-browser/#/screen/search/type/1>
- Tous les autres services qui permettent l'envoi et la réception de fichier en respectant toutes les exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique.

**N. B.** Les services permettant la remise d'une copie de sauvegarde par voie électronique peuvent nécessiter des modalités d'inscription longue, il est donc recommandé aux opérateurs économiques d'anticiper le dépôt de la copie de sauvegarde en procédant aux modalités d'inscription, d'identification sur la solution technique envisagée.

Il appartient au candidat de s'assurer que les pièces transmises soient compatibles avec le système informatique du Service des affaires immobilières et de l'accueil de la Préfecture du Bas-Rhin : fichiers au format PDF, ODF (ODS, ODT), Acrobat Reader 9.0.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé au candidat de soumettre ses documents à un anti-virus avant envoi.

### **6.1.2 Signature du marché**

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XadES, CadES ou PadES).

L'attributaire devra veiller à ne pas verrouiller le document lors de sa signature, afin de permettre sa signature ultérieure par l'acheteur.

Conformément à l'Arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS de juillet 2014. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Quand bien même il est prévu une signature électronique du contrat, l'attribution du marché pourra néanmoins donner lieu à la signature manuscrite du contrat sous forme papier. Dans ce cas de figure, l'attributaire sera invité à transmettre à l'administration la version papier originale de l'acte d'engagement signé de manière manuscrite.

### **6.2 Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. **Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

## **7 Examen des candidatures et des offres**

### **7.1 Examen des candidatures**

L'examen des candidatures sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique.

Les candidatures seront examinées au regard de :

**Capacité juridique**

**Capacités techniques et professionnelles**

**Capacité économique et financière**

**Aptitude professionnelle**

A noter que conformément aux dispositions de l'article R.2144-3 du Code de la commande publique, la vérification des conditions de participation peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du contrat.

**La vérification des candidatures peut donc intervenir après le classement des offres.**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai déterminé identique pour tous les candidats.

Afin d'évaluer les niveaux de capacités juridiques, techniques et professionnelles mais aussi économique et financières des candidats, les candidatures conformes et recevables seront examinées au moyen des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation.

## 7.2 Négociation

Le pouvoir adjudicateur prévoit un tour de négociation avec les soumissionnaires dont la candidature est régulière.

A la fin du tour de négociation, les candidats remettent leur offre finale dans le délai imposé par le pouvoir adjudicateur.

Toutefois, ce dernier se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

## 7.3 Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres, sont notés de la manière suivante :

Critères	Note sur 100
<b>Critère 1 : Prix des prestations</b>	<b>40</b>
<b>Critère 2 : Valeur technique</b>	<b>50</b>
<i>Sous-critère 2.1 : Qualité des matériaux et équipements</i>	10
<i>Sous-critère 2.2 : Méthodologie en site occupé</i>	15
<i>Sous-critère 2.3 : Méthode pour assurer les délais et la bonne exécution des travaux</i>	25
<b>Critère 3 : Valeur environnementale</b>	<b>10</b>

A noter que :

- **Critère 1 : Le critère « Prix des prestations » (noté sur 40/100)** sera analysé sur la DPGF dûment rempli par les candidats et exprimé en € HT.
- **Critère 2 : Le critère « Valeur technique » (noté sur 50/100)** sera apprécié sur la base de trois sous-critères :
  - **Sous-critère 2.1. « Qualité des matériaux et équipements » (noté sur 10/50, soit 20 % de la note technique)** sera apprécié sur la base de la qualité des matériaux et équipements mis en œuvre dans les règles de l'Art et présentation et mise en forme soignée du dossier de présentation avec fiche techniques des équipements et produits clairement identifiées et jointes au dossier d'offre ;

- **Sous-critère 2.2. « Méthodologie en site occupé » (noté sur 15/50, soit 30 % de la note technique)** sera apprécié sur la base de la méthodologie mise en œuvre pour l'exécution des travaux notamment limitation des nuisances et pour garantir le respect de l'hygiène et de la sécurité sur le chantier conformément aux exigences du CCTP ;
- **Sous-critère 2.3. « Méthode pour assurer les délais et la bonne exécution des travaux » (noté sur 25/50, soit 50 % de la note technique)** sera apprécié sur la base de la description de la méthodologie et techniques proposées par les candidats pour respecter le calendrier prévisionnel et la description des moyens humains dédiés à l'opération (organigramme, personnel encadrant, effectif alloué, compétences, diplômes, etc.).
- **Critère 3 : Le critère « Valeur environnementale » (noté sur 10/100)** sera apprécié sur la base de la qualité environnementale des matériaux et matériels proposés ainsi que la pertinence du dispositif pour la gestion, l'élimination et la valorisation des déchets de chantier.

**IMPORTANT :**

En application de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique, en cas de dépôt d'offres irrégulières au sens de l'article L.2152-2, le pouvoir adjudicateur **se réserve la possibilité** d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Le cas échéant, le délai de régularisation sera précisé par le pouvoir adjudicateur dans la lettre invitant à la régularisation.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait **qu'il s'agit d'une simple faculté que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de mettre en œuvre.**

#### 7.4 Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents sera de **5 jours**.

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, si le candidat dont l'offre est susceptible d'être retenue ne produit pas les pièces réclamées dans le délai imparti, le marché ne pourra pas lui être attribué.

Il est donc fortement conseillé aux candidats de prendre toutes les dispositions leur permettant de respecter le délai fixé.

## 8 Renseignements complémentaires

### 8.1 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### 8.2 Procédures de recours

#### **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Strasbourg – 31 Avenue de la Paix – 67070 STRASBOURG CEDEX  
Téléphone 03 88 21 23 23 – Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours sont les suivantes :

- Référé précontractuel selon les conditions fixées aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat ;
- Référé contractuel selon les conditions fixées aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, et pouvant être exercé après la signature du contrat ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique dans les conditions fixées par la jurisprudence (CE Ass, 4 avril 2014, n°358994) ;
- Recours pour excès de pouvoir pouvant être exercé dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif inter-régional de règlements amiables des différends relatifs aux marchés publics, Préfecture de Meurthe-Et-Moselle 1 rue du Préfet Claude Erignac co60031, 54038 Nancy Cedex.

Tél. : 03 83 34 25 62. Fax : 03 83 34 22 24.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Tribunal administratif de Strasbourg – 31 Avenue de la Paix – 67070 STRASBOURG CEDEX

Téléphone 03 88 21 23 23 – Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

## Récapitulatif des pièces à fournir

### ➤ **CANDIDATURE**

**DC1, dans sa dernière version disponible**, renseigné par tous les membres du groupement, le cas échéant

**DC2, dans sa dernière version disponible** (1 exemplaire par membre du groupement, le cas échéant) renseigné et complété des informations suivantes :

#### **\* Au titre de la capacité juridique de l'entreprise :**

- Le **pouvoir de la personne habilitée à signer** le contrat le cas échéant ;
- **Extrait du registre Kbis** attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation mentionné à l'article L 2141-3 du Code de la commande publique.  
Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés ;
- Le **certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts et taxes** (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat (certificat de la société fille et société mère le cas échéant) **datant de moins de 3 mois** ;
- Une **attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale**, prévu à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et **datant de moins de 6 mois** ;
- Le cas échéant, **une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et qui sont soumis à autorisation de travail**. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.  
A défaut, la **confirmation écrite de l'absence de salariés étrangers** soumis à autorisation de travail ;
- En **cas de groupement d'entreprises**, un document signé par les autres membres du groupement habilitant le mandataire à intervenir en leur nom et pour leur compte ainsi que l'intégralité d(les) pièces ci-dessus.

#### **\* Au titre de la capacité économique et financière de l'entreprise :**

- **Déclaration concernant le chiffre d'affaires global** et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
- **Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents.**
- **Relevé d'identité bancaire.**

#### **\* Au titre des capacités techniques et professionnelles de l'entreprise :**

- **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat et **l'importance du personnel d'encadrement** pendant les trois dernières années.
- **Liste des principales prestations réalisées au cours des cinq dernières années**, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

**\* Au titre de l'aptitude professionnelle :**

N° Lot	Intitulé du lot	Certifications ou qualifications exigées
Lot 1	Curage, désamiantage et déplombage	- QUALIBAT 1161 : « Travaux de curage » ou <b>équivalent</b> - <b>Pour le désamiantage et déplombage</b> : Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.
Lot 2	Gros œuvre, démolition	- QUALIBAT 1312 « Terrassements – fouilles (technicité confirmée) » ou <b>équivalent</b> - QUALIBAT 2113 « Maçonnerie et ouvrage en béton armé » (technicité supérieure) ou <b>équivalent</b> - QUALIBAT 2211 « Béton armé et béton précontraint (technicité courante) » ou <b>équivalent</b>
Lot 3	Menuiseries extérieures bois	- QUALIBAT 3511 « Fourniture et pose de menuiseries extérieures (technicité courante) » ou <b>équivalent</b> - QUALIBAT 3542 « Fabrication et pose de menuiseries extérieures en PVC (technicité confirmée) » ou <b>équivalent</b>
Lot 4	Serrurerie	- QUALIBAT 4411 « Serrurerie-métallerie (technicité courante) » ou <b>équivalent</b>
Lot 5	Plâtrerie – faux plafonds – flocage	- Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.
Lot 6	Menuiserie intérieure – agencement	- Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.
Lot 7	Carrelage – faïence	- QUALIBAT 6311 « Carrelages – revêtements (technicité courante) » ou <b>équivalent</b>
Lot 8	Revêtement de sol souple	- Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.
Lot 9	Peinture – nettoyage	- QUALIBAT 6111 « Peinture et ravalement (technicité courante) » ou <b>équivalent</b>
Lot 10	Sanitaire	- QUALIBAT 5111 « Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> » ou <b>équivalent</b>
Lot 11	Chauffage – Ventilation	- QUALIBAT 5212 « Installation de chauffage avec chaudière Gaz/Fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> » ou <b>équivalent</b> - QUALIBAT 5311 « Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> » ou <b>équivalent</b>
Lot 12	Électricité	- Toute certification ou qualification professionnelle

		pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.
Lot 13	Équipement de cuisine	- Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.
Lot 14	Équipement mobilier	- Toute certification ou qualification professionnelle pertinente, notamment de type QUALIBAT ou équivalent, ainsi que toute certification en matière de qualité, sécurité ou environnement.

**Attestation sur l'honneur** en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, joint au DCE **dûment complétée et signée.**

➤ **OFFRE**

**Acte d'engagement** dûment complété, daté et signé ;

**Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** complétée ;

**Mémoire technique détaillé, justificatif et spécifique** à l'opération et répondant précisément aux critères de jugement des offres pour la valeur technique et la valeur environnementale. L'attention est portée au candidat sur la précision de sa réponse et le cas échéant à l'indication des pages ou paragraphes des réponses se trouvant sur un autre document que ledit mémoire technique ;

**Fiches techniques exhaustives, des produits et matériels de l'offre** clairement identifiés ;

Indication des **titres d'études et professionnels (exemple : CV)** des encadrants affectés au projet.

**Attestation des pièces graphiques** actant la bonne prise de connaissance par le candidat, joint au DCE, dûment signé.